

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 21708

présenté par

Mme Dubré-Chirat, M. Rebeyrotte, Mme Sarles, M. Bois, Mme Guerel, Mme Tiegna,
Mme Chapelier, Mme Pouzyreff, Mme Bagarry, Mme Mörch, Mme Piron, Mme Pételle,
M. Lejeune, Mme Khedher et Mme Pompili

ARTICLE 48

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.